

LE PLAQUAGE

Le **plaquage** est autorisé s'il se fait avec les bras, sous les épaules et sans lâcher son adversaire.

Il est par contre strictement interdit de plaquer un **joueur sans ballon**, de le soulever pour ensuite le retourner et le **laisser tomber au sol**, et aussi de lui faire **une cravate**, c'est-à-dire de la plaquer au niveau du cou ou de la tête.

Quand le plaquage est jugé **dangereux**, l'arbitre siffle alors une pénalité et peut exclure temporairement ou définitivement le joueur fautif.

Dès qu'il est au sol, le plaqueur doit être toujours **lâcher** le porteur du ballon et **s'écarter rapidement**, sous peine d'être pénalisé.

Le **raffut** n'est pas considéré comme un plaquage mais comme un geste défensif qui permet au porteur du ballon de se protéger et d'éviter de se faire attraper ou plaquer. Il doit s'effectuer **la main ouverte** (pour éviter de blesser le défenseur).

